

**AMAP 100 BORNES**  
**AU CHAMP DES GRILLONS – PANIERS DE LEGUMES**  
**CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR L'ANNEE 2026**

**Entre l'adhérent :**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : .....  
Ville : .....  
Tel. fixe/port. : .....  
E-mail : .....

**Et le producteur :**

Jérémie MONNEY  
au champ des grillons  
713, route de Grange Gal  
74350 Le Sappey  
Tel : 07 85 88 84 53  
E-mail : auchampdesgrillons@gmail.com

**Pour la période du 23 avril 2026 au 17 décembre 2026 et pour 35 semaines de livraison.**

**Le producteur s'engage à :**

- Livrer directement à la ferme « au champ des grillons » 713, Route de Grange Gal 74350 Le Sappey, **chaque jeudi soir entre 18h30 et 19h30**, le panier de légumes choisi ci-dessous.
- Continuer sa production en Agriculture Biologique et respecter la Chartre de l'AMAP.
- Encaisser les chèques de paiement selon la fréquence contractualisée définie ci-dessous.
- Reporter les paniers non pris par l'adhérent suite à une **absence annoncée au moins une semaine à l'avance, dans la limite de 3 reports par année ; en cas d'absence non justifiée par l'adhérent, le panier sera perdu.**

**L'adhérent s'engage :**

**Vis-à-vis de l'association :**

- Respecter tous les termes du présent contrat.
- Participer au mieux à la vie de l'association et se tenir informé des manifestations réalisées.
- Prévenir dès que possible le producteur de toute absence et report de panier.
- Ramener son cabas vide à chaque fois afin de faciliter la rotation des paniers.

**Vis-à-vis du producteur :**

- Venir aider une demi journée dans l'année le producteur à la ferme, dans la mesure de ses capacités : plantations, désherbages, récoltes, confection des paniers, etc.
- Récupérer ou faire récupérer son panier chaque semaine (en cas d'absence prévenir le producteur au plus tôt).
- Accepter les aléas de la production sur la nature ou le volume du contenu du panier : l'équilibre financier entre le prix du panier et son contenu s'apprécient sur la saison complète.
- Respecter, lors de la signature du contrat, le don du règlement choisi selon les 3 formules ci-dessous (à cocher) par chèque à l'ordre de M. Jérémie MONNEY.

Dates de dépôts des chèques	Panier à 12€ Montant total : 408 €	Panier à 17€ Montant total : 578 €	Si plusieurs paniers
Au 15/04	<input type="checkbox"/> 408 €	<input type="checkbox"/> 578 €	<input type="checkbox"/> 1 x €
Au 15/04 et 15/08	<input type="checkbox"/> 2 x 204 €	<input type="checkbox"/> 2 x 289 €	<input type="checkbox"/> 2 x €
Au 15/04, 15/07 et 15/10	<input type="checkbox"/> 3 x 136 €	<input type="checkbox"/> 3 x 192,66 €	<input type="checkbox"/> 3 x €

L'association AMAP 100 BORNES a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit alors être contactée par mail à l'adresse [amap100bornes@gmail.com](mailto:amap100bornes@gmail.com).

Fait à ..... , le .....

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :